

**Nombre de membres en
exercice:** 12

Présents : 9

Présents non votants : 0

Votants: 11

Séance du 07 décembre 2023 à 20 heures 30

sept décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Sont présents: Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Marie-Reine RIVIERE, Madame Pascale SANHES, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Présents non votants :

Représentés: Madame Cécile SAVY représentée par Monsieur Jean-Paul LABIT, Madame Muriel LAPIERRE représentée par Monsieur Robert BOS

Excusés: Monsieur Pierre-Edouard DAURES

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Simon FOURNIER

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°202304 - BOULANGERIE S. LAPIERRE 2023 - DE 2023_083

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif. Aussi afin de régulariser des écritures antérieures, il est nécessaire d'approuver les articles suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Article 011-615228 : entretien, réparations et travaux sur bâtiments : - 2 959,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Article 2138-0 : acquisitions et constructions : + 2 959,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT

